

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	<b>Séance du : Lundi 29 Novembre 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>34</b>	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

### **Développement économique - ZAC de la SALAMANE - Vente de la parcelle référencée « Lot 14-2 » - Autorisation donnée au Président**

Monsieur REVEL porte à la connaissance des membres du Conseil communautaire que la société SAS CLOS SYSTEME fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « **Lot 14-2** » d'une superficie d'environ **5 500 m<sup>2</sup>** située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de **65 € HT** le m<sup>2</sup> soit un prix total de **357 500 € HT** net vendeur.

Cette société représentée par Monsieur David GAMBA souhaite acquérir cette parcelle afin de développer ses activités de Conception et fabrication de produits PVC et Alu destinés à la fermeture de bâtiments (volets roulants, portails, clôtures, gardes-corps, volets battants)

Cette acquisition sera réalisée par la SAS CLOS SYSTEME ou par toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner.

La surface du **Lot 14-2** sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert. La cession de la

parcelle référencée « Lot 14-2 » est conditionnée à la réalisation dans un délai de 3 mois à la signature d'une promesse de vente.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la **commission développement territorial** réunie le **03 Novembre 2021**.

La cession de la parcelle référencée « Lot 14-2 » est conditionnée à la réalisation dans un délai de 3 mois à la signature d'une promesse de vente.

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER** la vente de la parcelle référencée « **Lot 14-2** », d'une surface d'environ **5 500 m<sup>2</sup>** à la SAS CLOS SYSTEME au prix de **65 € HT** le m<sup>2</sup> soit un prix total de de **357 500 € HT** net vendeur.
- D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

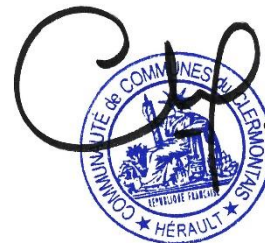
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- APPROUVE** la vente de la parcelle référencée « **Lot 14-2** », d'une surface d'environ **5 500 m<sup>2</sup>** à la SAS CLOS SYSTEME au prix de **65 € HT** le m<sup>2</sup> soit un prix total de de **357 500 € HT** net vendeur.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.